

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le premier juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Tarifs des concessions du cimetière
applicables au 1^{er} août 2020**

Délibération n° 2020.07.01.034

Rapporteur : Pascal PAQUELET

Il est exposé aux membres de l'assemblée qu'il convient de délibérer sur la révision des tarifs des concessions du cimetière à partir du 01 août 2020.

Le tiers du produit de la vente des concessions est versé au CCAS de la Ville.

Les tarifs suivants sont proposés :

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE DE LAUNAGUET (Les concessions sont indéfiniment renouvelables)			
NATURE DES EMPLACEMENTS	PRIX DES CONCESSIONS EN EUROS A compter du 01/08/2020		
	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Columbarium	141	276	459
Concession de 3 m² Avec fosse maçonnée ou en pleine terre	141	276	459
Concession de 6 m² Pierre tombale ou caveau	285	549	930
Concession de 9m² Pierre tombale ou caveau	411	801	1341
Dépositaire Gratuit pendant 2 mois, au-delà, le tarif est dû en début de mois La durée maximum d'utilisation du dépositaire est fixée à 12 mois	27 € par mois		

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Adoptent cette nouvelle tarification pour une application au 1^{er} août 2020.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Absents excusés Représentés : 1
Absents : 0

Date convocation et affichage :
25 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Thierry MORENO, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Véronique HUC, Patrice RENARD, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Jean-Luc GALY, Christine LAFON, Didier GALAUP, Catherine FOURNIER, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Thierry GRANIER, Georges DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO.

Étaient représentés (es) : Yohana BAUDIN (pouvoir à Georges DENEUVILLE)

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET